Dossier spécial Collines d'Allauch

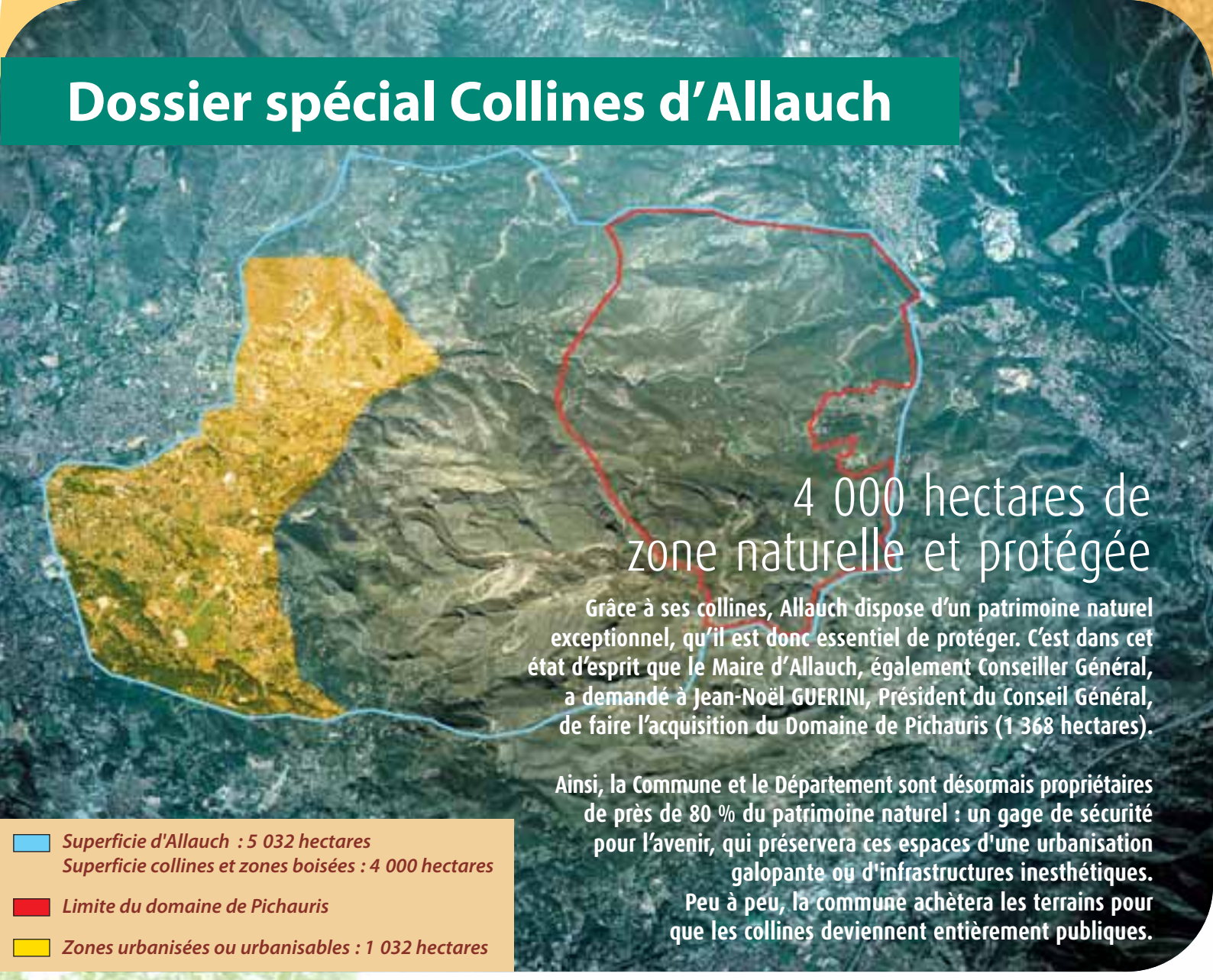

4 000 hectares de zone naturelle et protégée

Grâce à ses collines, Allauch dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, qu'il est donc essentiel de protéger. C'est dans cet état d'esprit que le Maire d'Allauch, également Conseiller Général, a demandé à Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général, de faire l'acquisition du Domaine de Pichauris (1 368 hectares).

Ainsi, la Commune et le Département sont désormais propriétaires de près de 80 % du patrimoine naturel : un gage de sécurité pour l'avenir, qui préservera ces espaces d'une urbanisation galopante ou d'infrastructures inesthétiques. Peu à peu, la commune achètera les terrains pour que les collines deviennent entièrement publiques.

Superficie d'Allauch : 5 032 hectares
Superficie collines et zones boisées : 4 000 hectares

Limite du domaine de Pichauris

Zones urbanisées ou urbanisables : 1 032 hectares

Etat des lieux

La commune d'Allauch s'étend sur 5 032 hectares, représentés par 80% de zone naturelle et 20% de zone urbaine. Sur les 4000 hectares de patrimoine forestier, 45% appartiennent à la commune,38 % au Département et 17% à des propriétaires privés.
Les collines sont constituées de deux massifs :
le Garlaban et l'Etoile.
La commune possède 2 700 hectares de collines sur le massif de Garlaban et 1 300 hectares sur le massif de l'Etoile. Ces deux massifs constituent un îlot naturel au centre de zones urbaines qui comptent environ un million d'habitants.

Une flore et une faune riches et remarquables

En raison de cette diversité des milieux, les collines d'Allauch accueillent une faune et une flore remarquables par leur hétérogénéité. Citons par exemple : la Sabline de Provence qui se développe dans les éboulis, l'orchidée de Provence dans les milieux ouverts... et des espèces exceptionnelles du côté de la faune telles que l'aigle de Bonelli ou le lézard ocellé (classé vulnérable dans la liste rouge nationale)...

La Chaîne de l'Etoile et le Massif de Garlaban: une grande diversité naturelle

Cette diversité a pour origine :
- l'activité humaine (le pastoralisme, l'agriculture)
- le relief (les pentes et vallons)
- la nature des sols et les conditions climatiques

Elle se caractérise par 3 types d'habitats :
- les milieux rupestres : falaises, grottes, éboulis
- les milieux ouverts: garrigues à chênes kermès
- les milieux fermés : les forêts de chênes, les pinèdes.

Chaque milieu correspond à une phase de l'évolution de la forêt méditerranéenne. Et chaque incendie, nous fait régresser à la première phase. Par conséquent, la végétation qui repoussera restera sensiblle aux incendies, comme par exemple la repousse de pins qui appartiennent à une espèce colonisatrice.

nouveauté
Vos réactions sur ce dossier sur notre site internet : www.allauch.com

Les collines d'Allauch : Prévention des incendies et Protection des massifs

Préserver l'environnement est un enjeu majeur en ce début de siècle. Avec les collines, Allauch dispose d'un patrimoine exceptionnel. Pourtant, l'histoire montre que la forêt, lorsqu'elle n'est pas exploitée, ni entretenue, peut être en quelques heures la proie des flammes. Les incendies de 1979 et de 1997, qui ont détruit 1000 hectares à chaque fois, en sont des exemples que nous devons garder en mémoire.
C'est la raison pour laquelle d'importants moyens sont mis en oeuvre pour protéger et prévenir les incendies.

Chaque année, la commune consacre, en moyenne, 350 000 euros pour préserver les collines.Cette somme se répartit ainsi :

- 30 000 euros pour l'intervention de l'Office National des Forêts dans le cadre de travaux d'amélioration de la forêt communale . Depuis le début de l'année 2007, l'ONF a effectué des bandes de débroussaillement de sécurité sur 8 hectares au vallon de la vache et des opérations de dépressage sur 4 hectares.
- 320 000 euros pour la prévention et la sécurité (l'activité du Service Protection des Collines,le C.C.F.F...). Il convient de souligner le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional dans le financement de ces opérations.

Le Service Protection des Collines :

Allauch est l'une des rares communes de la région à posséder un service Protection des Collines qui est clairement identifié. Fort de 7 agents, ses principales missions sont :

- l'entretien des parcelles communales : coupes de dépressage et d'éclaircie, création de bandes débroussaillées et de coupe-feu,
- le recensement des parcelles privées présentant des risques d'incendies,
- le contrôle auprès des propriétaires soumis au débroussaillement, suivi d'une mise en demeure auprès des administrés négligents,
- l'information et le conseil auprès de la population sur les risques d'incendies,
- la délivrance d'autorisation sur le brûlage des végétaux, le ramassage du bois, l'abattage des arbres, ...

Le Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement des Forêts (P.I.D.A.F.) :

Le premier P.I.D.A.F. a été créé en 1993 sur le massif de Garlaban, puis un autre a vu le jour sur le massif de l'Etoile. Allauch y est adhérente et y participe activement car c'est un élément important de la prévention.

Les syndicats intercommunaux réalisent des travaux sur chaque commune adhérente en fonction de leur superficie. Cela permet d'alléger le coût des travaux forestiers réalisés. Dans cette prespective, Allauch a bénéficié dernièrement de la création d'un bassin à ciel ouvert de 1 000 m^3, permettant aux hélicoptères bombardiers d'eau «d'écoper» en cas d'incendie. Depuis le début de l'année, le PIDAF du Garlaban a mis en oeuvre de nombreuses opérations permettant le renforcement des équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies :

- création de pistes D.F.C.I. (Défense des Forêts Contre les Incendies) à l'Oasis sur 2,7 km et remise en état à Pichauris sur 1,8 km,
- coupes et éclaircies dans le peuplement de pins d'Alep sur 5 ha au Peynaou, sur 14 ha à Sainte Croix et sur 6 ha au Collet Redon,
- débroussaillement et création de bandes débroussaillées de sécurité à l'Oasis sur 4,5 ha, à Pichauris sur 3,25 ha et à Carlevan sur 9 ha.
- Renforcement du réseau hydraulique par la mise en place de réserves d'eau : citerne aérienne de 60 m^3 au Grand Chêne, citerne enterrée de 60 m^3 sur la commune d'Aubagne mais destinée à protéger le quartier allaudien des Bellons/Rapons.

Agir ensemble pour la protection des collines

NATURA 2000

10 000 hectares de la Chaîne de l'Etoile et du Massif de Garlaban sont inscrits dans le réseau Natura 2000. Cet espace naturel, situé entre Marseille, Aix et Aubagne, concerne 12 communes, dont Allauch représente la part la plus importante du périmètre avec 3 300 hectares.
Il s'agit d'un réseau écologique européen d'espaces naturels, destiné à préserver la biodiversité (végétaux, animaux et leurs habitats), tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. Natura 2000 prévoit de conserver l'environnement naturel des massifs Etoile et Garlaban, en préservant la faune et la flore.

- **Le comité de pilotage du site Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban**

Il est présidé par le Préfet des Bouches-du-Rhône et comprend des experts scientifiques, des représentants des collectivités locales et des services de l'État, des gestionnaires d'infrastructures électriques, des associations de protection de la nature et de l'environnement et des représentants de propriétaires agricoles et forestiers.
Des groupes de travail se réunissent régulièrement. Les thèmes abordés pour le site Etoile-Garlaban sont très variés: aspects naturalistes, gestion forestière, défense des forêts contre les incendies, agriculture et pastoralisme, chasse, fréquentation sportive et touristique…

- **L'Office National des Forêts (O.N.F.)** a été désigné comme opérateur local.

Il réalise et anime les Documents d'Objectifs (DOCOB).

- **L'association pour la sauvegarde des sites** et de l'environnement au Nord-Est de Marseille et chaîne de l'Etoile est chargée, par le Préfet, d'assurer la communication à destination des riverains et usagers de l'espace.

- **Le Conseil Général et le Conseil Régional** aident à l'élaboration du DOCOB et participent au comité de pilotage.

La Protection des collines en chiffres :

- Plus de 45 kilomètres de piste Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)
- Plus de 15 citernes d'eau et deux bassins pour l'écopage des hélicoptères bombardiers d'eau
- Plus de 50 hectares entretenus chaque année par l'Office National des Forêts, les Plans Intercommunaux de Débroussaillement et d'Aménagement des Forêts, le Conseil Général et le Service Protection des Collines
- Plus de 80 bénévoles et 31 cavaliers inscrits au C.C.F.F. (Comité Communal Feux de Forêts) d'Allauch.

Une surveillance
de tous les instants

La prévention ne suffit pas. Durant la période estivale à hauts risques, la mobilisation de la commune et la vigilance des hommes chargés de surveiller les collines permettent de sauvegarder ce patrimoine vert intact.
Des dispositifs sont mis en place pour intensifier la surveillance des collines chaque été.

Le Comité Communal Feux de Forêts

Dans la vie, ils sont enseignants, magasiniers, étudiants ou encore mères au foyer. Ces femmes et ces hommes sont animés par la même passion : la protection des massifs forestiers. Chaque été, le dispositif de surveillance est très important:

- plus de 80 bénévoles,
- 15 000 kilomètres parcourus dans nos collines,
- 2 000 heures de surveillance,
- 3 à 5 patrouilles se relaient quotidiennement, selon le niveau d'alerte, aux 3 vigies à la Petite Tête Rouge, à Notre Dame des Anges et au pic du Taoumé, pour surveiller la moindre fumée suspecte.

Des moyens et du matériel à la hauteur des missions des bénévoles du C.C.F.F :

- 5 véhicules 4X4, mis à disposition par le Conseil Général, dont 1 porteur d'eau,
- 15 postes radio mobiles,
- 2 postes relais,
- des cartes D.F.C.I. afin de localiser précisément les lieux des sinistres,
- une patrouille en V.T.T. qui sillonne les collines les jours à hauts risques,

Le C.C.F.F assure également, une à deux fois par semaine, le remplissage des abreuvoirs, indispensable à la survie des animaux, et l'arrosage des plants mis en terre les années précédentes, participant ainsi à la préservation de l'équilibre de l'écosystème.

Les brigades équestres

Une vingtaine de membres inscrits au C.C.F.F, ainsi que 24 bénévoles de l'association «les chevaux du Garlaban» se relaient pour sillonner chaque jour les collines et sensibiliser la population rencontrée.

Les brigades jeunes

Une vingtaine de vacataires sont recrutés par la commune pendant la période à hauts risques, et sont subventionnés à 80% par le Conseil Régional dans le cadre de l'opération A.P.S.I.F. (Assistant à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêts).
Ils surveillent le secteur périurbain jour et nuit.

Les Éclaireurs et Eclaireuses de France

Installés dans les collines, pendant deux mois et demi, ils assurent deux points de vigie, notamment la nuit. Les jours à risques, deux autres points de surveillance sont mis en place.

Le service Protection des collines

Il assure 2 patrouilles de 2 agents en voiture pour surveiller, chaque jour les massifs forestiers et leurs abords. Les jours à risques, une patrouille supplémentaire complète ce dispositif.
Leur mission : surveiller, informer les administrés sur la réglementation, et vérifier que tous les accès aux collines (barrières, portails,...) sont bien fermés.

Les collines d'Allauch :
4 000 hectares de zone naturelle et protégée

Pichauris : une vieille histoire

Il y a quelques siècles, les seigneurs percevaient des taxes sur les voyageurs qui circulaient sur ce chemin.
Les mêmes différends, qui opposaient Comtes et Evêques, existaient pour la possession des Châteaux de ce domaine. En effet, les revenus perçus grâce aux péages, étaient très convoités. Pour mettre fin à cette situation, c'est finalement le Marquis Pierre d'ALBERTAS, inféodé aux Evêques de Marseille, qui prit définitivement possession des lieux en 1357, et ce pratiquement jusqu'au début du XXème siècle, date à laquelle le Domaine de Pichauris fut vendu aux derniers propriétaires.
Pendant 2 ans (1791-1793), Pichauris fut rattaché à Peypin car les habitants fréquentaient plus facilement son église. C'est à la suite d'une pétition des habitants que le Domaine retourna dans le giron d'Allauch.
Il est a noté que le Four à Chaux et la Plâtrière fonctionnèrent jusqu'en 1930. On retrouve même des traces d'une verrerie au début du XXème siècle.
D'où vient le nom de Pichauris ?
L'étymologie du nom est controversée et diverge selon les historiens qui se sont intéressés à la question. C'est dans un acte du 30 janvier 1254 que l'on trouve l'appellation "Castrum Podii Auri" :
Castrum, c'est le château ; Podii, c'est une éminence. Des divergences apparaissent sur Auri : pour les uns, Auri serait la couleur de l'or qui rappellerait les pierres ferrugineuses ayant servi à la construction du Château. Pour d'autres, Auri serait également la couleur de l'or, mais représentant cette fois–ci les genêts qui couvraient les collines. Enfin pour certains, Auri signifierait le côté du levant, l'Est. Cette dernière analyse semble être la plus probable.

Pichauris : une richesse écologique remarquable

Le domaine de Pichauris, d'une superficie de plus de 1 300 hectares, où le Jarret prend sa source, est situé au nord-est de la commune d'Allauch, en position de belvédère, à 12 kilomètres au nord-est de Marseille.
Il avoisine les communes de Peypin, Roquevaire, Aubagne, Cadolive, Mimet, Saint-Savournin et Marseille. Cette propriété offre un paysage pittoresque où se côtoient des falaises abruptes et de doux vallonnements.

Cette grande zone naturelle présente des richesses écologiques remarquables par rapport aux collines environnantes : le taux d'humidité, la profondeur du sol et l'écoulement d'un cours d'eau temporaire favorisent le développement d'espèces rares dans notre région.
En effet, sa végétation offre un net contraste entre l'Adret «à garrigues dégradées» et l'Ubac où se développent de magnifiques feuillus (chêne vert, peuplier blanc et noir..).

▷ Données générales

Superficie d'Allauch	5 032 hectares
Superficie collines et zones boisées	4 000 hectares
Zones urbanisées ou urbanisables	1 032 hectares

▷ Les collines et les zones boisées avant l'acquisition de Pichauris

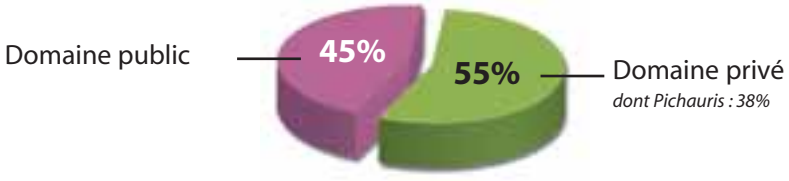

▷ Les collines et les zones boisées après l'acquisition de Pichauris

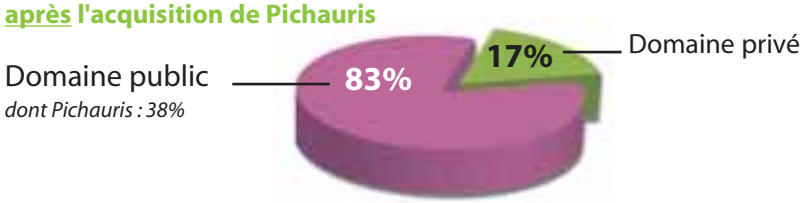

▷ Soit un domaine public de 83%

Nous pouvons donc constater qu'auparavant, le domaine privé représentait 55% des collines et qu'aujourd'hui il ne représente plus que 17%. Dans les années à venir, ces 17% rentreront dans le domaine public.

Pichauris propriété publique pour préserver le site

Allauch, propriétaire d'une parcelle située au lieu-dit «Les plâtrières »

Dans le cadre de la politique de préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, il est apparu nécessaire d'acquérir cette propriété qui représente l'un des derniers secteurs de feuillus remarquables. Cet acte a été entériné en 2005.
En même temps, cela permet à la commune de gérer l'entretien de ce bien, exposé au risque incendie. Par ailleurs, la ville d'Allauch envisage d'acquérir prochainement une autre propriété

HAURIS, un domaine privé devenu public

située également au lieu-dit les Plâtrières afin de sauvegarder les richesses écologiques remarquables par rapport aux collines environnantes : le taux d'humidité, la profondeur du sol et l'écoulement d'un cours d'eau temporaire favorisent le développement des feuillus (chênes pubescents, peupliers blancs et noirs, chênes verts,...) très rares dans notre région.
Les cinéastes ne s'y sont pas trompés et ont tout de suite reconnu l'endroit comme cadre idéal de tournage. Yves Robert y a tourné la majeure partie de ses films tels que «La gloire de mon père» et «le Château de ma mère» tirés du livre de Marcel Pagnol.
De même, un téléfilm y a été récemment tourné pour le compte de France 2, narrant la suite de l'œuvre de Pagnol «Le Temps des Amours» et «Le Temps des secrets», une fiction que nous découvrirons dans les prochains mois.

Le Conseil Général acquiert le Domaine de Pichauris

En 2005, la mairie d'Allauch, à travers une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) est informée que les propriétaires du domaine de Pichauris souhaitent vendre leur bien à un groupe de promoteurs.
La commune n'ayant pas les moyens financiers de se porter acquéreur, le Maire sollicite le Président du Conseil Général pour qu'il fasse jouer son droit de préemption sur cette propriété. En effet, le Département procède régulièrement à des acquisitions d'espaces naturels sensibles. Il a donc pu acquérir Pichauris dans ce cadre.
Grâce à cette opération, les Allaudiens garderont leur patrimoine forestier, et Pichauris ne sera pas défiguré par des constructions inesthétiques.
Par ailleurs, le Conseil Général mettra en œuvre les moyens nécessaires pour que ce domaine soit entretenu comme il se doit (équipes de nettoyage, cavaliers durant l'été…) en étroite collaboration avec les services municipaux et le C.C.F.F.

[…] des richesses écologiques remarquables […]

un nouvel avenir se dessine pour cette vaste propriété[…]

Quel devenir pour le domaine de Pichauris ?

Aujourd'hui, avec l'achat par le département de Pichauris, c'est un nouvel avenir qui se dessine pour cette vaste propriété. Un groupe de travail, présidé par le Maire, Roland Povinelli a été constitué et s'oriente vers deux grandes idées, la préservation et la découverte, selon nos informations.

La ferme de Pichauris et sa plaine

Cet espace vaste et plat pourrait accueillir un équipement à double vocation pédagogique et de préservation : une ferme pédagogique, destinée aux scolaires et au grand public, mais aussi un lieu d'accueil pour les animaux sauvés des abattoirs (ânes, chevaux..)

Les propriétés du lieu-dit «Les Plâtrières»

La situation dominante du bâtiment qui appartient désormais à la ville d'Allauch, et la superficie confortable de ce lieu, permettraient de faire de cet endroit un équipement à l'image de la Maison de la Sainte-Victoire.
La maison regrouperait des activités telles que des animations vidéo-pédagogiques permettant la découverte du patrimoine naturel, des départs de sentiers de randonnées et des visites pour les groupes, par des éco-guides du Conseil Général, des expositions tournantes sur le domaine et la Provence, des espaces pique-nique et restauration…

L'Auberge de Pichauris

Les abords de cet établissement constitueraient le site d'entrée du public (parking, accueil, présentation du domaine et des activités…)

La Ferme de la Bastidonne

Ce vaste site pourrait être consacré, à terme, à des équipements destinés à un public jeune (centre de loisirs, jeux pour enfants, parcours de santé) de par son accessibilité (proximité de la RD 908). Il est également envisagé la création sur les 1 500 hectares d'un refuge et peut-être même d'un cimetière pour animaux.

Les Massifs de l'Etoile et de Garlaban

Du fait de l'éloignement du cœur du domaine et des voies de communication, ces espaces seraient essentiellement destinés à être préservés, ouverts aux randonneurs, et permettant une activité de pastoralisme.

Journées de reboisement : sensibiliser la population à notre environnement

Les journées de reboisement ont été organisées par la ville d'Allauch il y a de nombreuses années.

Après le terrible incendie de l'été 1997, le Maire d'Allauch a été nommé, par le Conseil Général, coordinateur de la mission de reboisement. Il a ainsi mené des opérations d'envergure dans les collines d'Allauch, avec de nombreux partenaires,comme le Conseil Général, le Crédit Agricole ou encore l'ASEPRI (association de sensibilisation de l'environnement de la protection des risques d'incendie), qui se joignent aux bénévoles pour participer et financer cette journée dédiée à l'environnement.

Des résultats éloquents

En 10 ans, 18 000 plants sont venus boiser 20 hectares des massifs de l'Etoile et du Garlaban. Le taux de réussite varie entre 40 et 60 %. Le Service Protection des Collines assure l'entretien et l'arrosage des jeunes arbres tout au long de l'année, aidé dans cette tache par le Comité Communal Feux de Forêts, et les enfants des écoles allaudiennes, avec des résultats satisfaisants.

Des plants adaptés et résistants

Diverses espèces ont été plantées. Elles sont résistantes et adaptées au climat méditerranéen : des filaires, des oliviers, des amandiers (dont les fruits nourrissent les animaux présents ou migrateurs), des chênes blancs, des genévriers, des cerisiers de Sainte Lucie, des micocouliers, des poiriers sauvages, des prunelliers, des arbousiers etc...

Les terrains à reboiser, choisis en collaboration avec l'Office National des Forêts, sont vierges de toute repousse et propices aux plantations, ce qui demande un travail important de préparation.

Un succès grandissant au fil du temps

Chaque année, plus de 1 000 bénévoles participent à cette opération de reboisement, parmi lesquels de nombreux enfants. La commune souhaite les sensibiliser à la protection de l'environnement et plus particulièrement de nos massifs.

Et cette année ?

Comme chaque année, cette journée fut encore un succès. Quelques 2 000 arbres ont été plantés au lieu-dit La Limace, au Logis-Neuf. Nouveauté importante en 2007 : Les sapeurs pompiers sont venus présenter sur le site des moyens de lutte contre l'incendie, et la Croix-Rouge a montré les gestes de premiers secours.